Ondes URBAINES
VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 09 Décembre 2015 - n°66

COP 21 - Mobilisation générale des collectivités territoriales
Economie - Les députés adoptent le PLFR pour 2015
Economie - Sortie du Mook Paroles d'élus : Au cœur des territoires connectés
Economie - Couverture numérique des territoires et cybersécurité
Europe - Finances - Tout comprendre aux fonds européens
Economie - Appel à rejoindre la plateforme européenne d'intégration des communautés Rom

COP 21

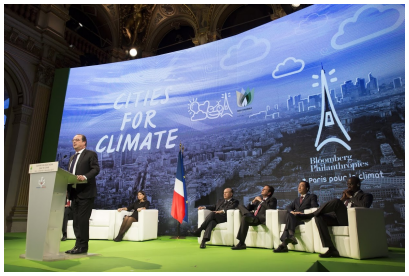

Mobilisation générale des collectivités territoriales

La France est le pays hôte de la 21e conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21), qui se tient en ce moment à Paris. Ce sommet doit aboutir à un accord international sur le climat permettant de réduire les émissions polluantes et de contenir le réchauffement global de la planète. Plusieurs rendez-vous se sont tenus depuis la semaine passée, en marge des négociations qui se tiennent au Bourget. Les élus de *Villes de France* se sont investis, en lien avec les autres associations nationales d'élus locaux, à bon nombre d'événements cette semaine.

Les maires demandent un accord aux Etats
Le Sommet des maires pour le climat s'est tenu vendredi 4 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris. Des délégations de maires venues du monde entier se sont réunies, en marge de la COP 21, pour un Sommet mondial des élus locaux pour le climat. Ainsi, près d'un millier d'élus urbains étaient présents vendredi à l'Hôtel de ville de Paris, à l'invitation d'Anne Hidalgo et de Michael Bloomberg, l'ancien maire de New York et envoyé spécial de l'ONU sur les villes et le climat. Les élus ont souhaité rappeler que la solution pour le climat passe par les villes. Ils ont aussi demandé à ce qu'un accord ambitieux soit conclu à la COP21.

Un engagement solennel des maires
Cette journée de travail, en présence de nombreuses personnalités de premier rang (dont le président de la République), a permis de présenter des « *actions concrètes dans la lutte contre le changement climatique* ». L'association *Villes de France* était représentée lors ce cet événement international par son Secrétaire général, Fréderic Leturque, maire d'Arras. La ville de Dieppe était aussi présente lors de cette journée avec la participation de son maire-adjoint, Frédéric Weisz. A l'issue de ce sommet, de nombreux élus signataires d'une déclaration internationale ont affirmé prendre plusieurs engagements, dont celui de participer à une réduction de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) dans les zones urbaines d'ici à 2030 et à « *soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat* » (comme la transition vers une énergie 100 % renouvelable ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050).

Les parlementaires soulignent le rôle des collectivités
Deux jours plus tard, dimanche 6 décembre, les collectivités ont été mises au centre du débat au Sénat pour leur implication climatique. Bien que les négociations de la COP21 soient menées par les exécutifs, les Parlements du monde ont aussi voulu faire entendre leurs voix. Ils ont réaffirmé le rôle essentiel des représentations nationales, qui devront transposer et contrôler l'application des accords internationaux. Au cours de cette cérémonie, la place des collectivités territoriales en la matière a été soigneusement soulignée. On note l'intervention très explicite de la ministre Ségolène Royal qui a affirmé que *« plus de 70% des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique se décident au niveau local* ». Le président du Sénat, Gérard Larcher, qui recevait ses homologues du monde entier, a tenu à ajouter que « *les collectivités territoriales ont souvent pris les devants, sur la gestion des déchets, sur le défi des matières plastiques en particulier sur la gestion des sacs, et même dans la coopération décentralisée* ».

Les élus locaux à la rencontre du grand public
À l'initiative d'André Rossinot, président du Grand Nancy et Secrétaire général de l'association *France urbaine*, un vaste collectif réunissant les associations françaises d'élus locaux a tenu à échanger avec le grand public en animant un stand participatif au cœur de l'exposition du Grand Palais du 4 au 10 décembre 2015, organisée par Solutions COP 21. Ce « Pavillon des Territoires » a pour objectif de présenter la grande variété des actions des collectivités françaises (communes, villes, métropoles, intercommunalités, et régions) en la matière. Dans le cadre de ce salon, parmi les très nombreuses initiatives des collectivités territoriales présentes, *Villes de France* s'est associée à plusieurs conférences. En particulier, le maire-adjoint de Dieppe, Frédéric Weisz, a abordé les thématiques diverses, dont les villes durables de demain (table-ronde pilotée par la FNAU) et le financement des actions climats (table-ronde pilotée par l'AFCCRE). De plus, un plateau TV s'est tenu le 8 décembre sur l'action quotidienne des

collectivités en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Au cours de cet événement qui réunissait un panel d'élus locaux, Bertrand Pancher, député-maire de Bar-le-Duc, au nom de *Villes de France*, a insisté plus spécifiquement sur l'accompagnement à la rénovation thermique et la question de l'habitat durable.

Liens complémentaires :
- La vidéo du Sommet des maires du 4 décembre.
- En savoir plus sur le Pavillon des territoires du Grand Palais
(Photo article - ©Mairie de Paris)

ECONOMIE

Les députés adoptent le PLFR pour 2015

Les députés ont adopté ce mardi 8 décembre, en première lecture, le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2015. Ils s'apprêtent par ailleurs à discuter à partir de vendredi, en seconde lecture, la loi de finances pour 2016.
Le PLFR pour 2015 maintient les prévisions de croissance et de déficit inchangées. La prévision de croissance de +1 % pour l'année 2015 étant pratiquement acquise, la prévision de déficit des administrations publiques est ainsi inchangée, à 3,8 % du produit intérieur brut (PIB). La part des prélèvements obligatoires dans le PIB devrait baisser de 44,9 % à 44,6 % du PIB.
Avec des dépenses en réduction et des recettes en ligne avec la prévision, le déficit de l'Etat est revu à la baisse de 1,1 milliard d'euros par rapport à la loi de finances initiale, déficit qui se situe désormais à 73,3 milliards d'euros.
Au total, compte tenu des économies réalisées pour tenir la norme de dépenses de l'Etat et de la tenue des recettes, le projet de loi de finances rectificative conforte l'objectif de déficit public de 3,8 % du PIB en 2015.

Majoration du foncier non-bâti constructible

Lors de la discussion du PLFR, le Gouvernement a fait adopter par voie d'amendement, une réforme de la surtaxe sur les terrains à bâtir (article 25 quinquies). Mal calibrée, cette surtaxe qui s'appliquait à l'origine aux 618 communes les plus tendues, et qui devait s'appliquer pour cette année 2015, est apparue « *à la fois disproportionnée et pas assez incitative du fait d'une insuffisance d'information des contribuable*s ».
La réforme proposée par l'exécutif s'articule en deux temps :
En 2016, est mis en place un abattement de 200 m2 par terrain afin d'exonérer les plus petits terrains et cibler la surtaxe sur les surfaces les plus grandes. La majoration forfaitaire de 5 euros est également diminuée, et un message sur l'avis d'imposition pour avertir les propriétaires d'une hausse de la fiscalité en 2017 sera inscrit.
En 2017, la taxe montera en puissance, mais de façon plus mesurée, avec une majoration de 3 euros par défaut. Les élus locaux pourront également adapter le montant de cette surtaxe en fonction des réalités locales, et pourront moduler son montant entre 1 euro et 5 euros, et supprimer l'abattement de 200 m2.

Autres mesures fiscales

Outre de nombreuses dispositions fiscales pour les agriculteurs et les éleveurs, d'autres sur les Zones de revitalisation rurales (article 18), le PLFR comporte des mesures relatives à la fiscalité locale, en particulier le report de 2016 à 2017, déjà annoncé par le Gouvernement, de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, afin de mettre en œuvre cette réforme dans de bonnes conditions. Le PLFR propose également de lisser sur 10 ans les effets de cette révision, afin d'en atténuer les effets pour les contribuables (article 20).
Le PLFR comporte aussi :
- un ajustement et la clarification de la redevance pour création de bureaux en Île-de-France, afin de rééquilibrer les créations de bureaux sur l'ensemble du territoire francilien (article 21) ;
- des clarifications fiscales relatives au statut des communes nouvelles (article 24) ;
- la réécriture du dispositif de participation des collectivités territoriales au plafonnement à la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale (CET) dans l'article 23 ;
- le PLFR procède aussi à l'ajustement de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) affectée aux régions et départements au titre d'un ensemble de charges transférées, ce qui se traduira par 43 millions d'euros de ressources additionnelles pour ces collectivités.

ECONOMIE

Sortie du Mook Paroles d'élus : Au cœur des territoires connectés

Dans le cadre du partenariat Paroles d'élus entre Orange et les associations nationales d'élus locaux, le mook, à la frontière entre livre et magazine, vient de sortir. Au croisement entre enjeux stratégiques, réflexions d'experts et témoignages locaux, les territoires connectés sont décryptés : réseaux sociaux, silver économie, French tech, mais aussi open data, optimisation des budgets ou encore enjeux plus thématiques comme la culture connectée avec une interview de Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais et présidente de Villes de France. Parmi les autres témoignages, Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, François Baroin, sénateur-maire de Troyes et président de l'AMF, et Stéphane Richard, président du groupe Orange, apportent leurs visions sur la révolution du numérique dans les territoires.

ECONOMIE

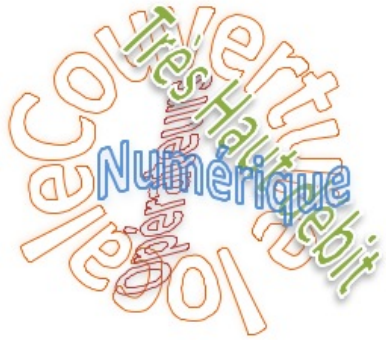

Couverture numérique des territoires et cybersécurité

Sceptiques quant aux engagements des opérateurs, le rapport d'information des sénateurs Hervé Maurey et Patrick Chaize, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, présenté le 26 novembre, pointe la nécessité « *d'éviter de nouvelles désillusions* » sur la couverture numérique des territoires. Dans le même temps, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) met en œuvre un système de référents pour former les territoires à la cybersécurité.

Rapport d'information du Sénat sur la couverture numérique des territoires

L'objectif de couverture totale du territoire en très haut débit pour 2022 est « *très hypothétique, sinon totalement irréaliste* », selon ce rapport. Accusant Etat et opérateurs de manquer de fermeté quant à leurs engagements, il propose 17 recommandations. Pour les sénateurs, le plan d'actions France Très Haut Débit du gouvernement serait basé sur une baisse de la norme très haut débit pour atteindre plus aisément les objectifs et il sous-estime la variabilité des coûts de couverture selon « *la diversité géographique et topographique de nos territoires* ». Sont également dénoncés le manque de pilotage de l'Etat, qui ne reprend pas de rôle d'aménageur et d'expert au service des collectivités territoriales, mais aussi le manque de moyens humains accordé à la mission France Très Haut Débit et la non-association du Parlement au programme.

Les élus regrettent le laxisme de l'Etat à l'encontre des opérateurs privés qui ont un impact sur les collectivités territoriales et privilégient les zones denses qui leur sont plus rentables que les zones intermédiaires. L'appel à manifestations d'intentions d'investissement de 2011 avait permis aux opérateurs de s'engager gratuitement sur cinq ans, sans contraintes, à préempter les zones de moyennes densité qui les intéressaient. Le résultat étant que des zones n'ont été investies ni par le public ni par le privé. Par ailleurs, le rapport pointe que la montée en débit sur le cuivre n'est pas une solution pérenne et qu'il est nécessaire de passer à la fibre, plus coûteuse, d'où un besoin d'augmentation des engagements financiers de l'Etat, en remplaçant le fonds national pour la solidarité numérique (FSN) par le fonds d'aménagement numérique des territoires (FANT). Créé par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le FANT n'a jamais abouti.

En ce qui concerne la couverture mobile, les critères de connexion satisfaisante sont estimés obsolètes, les connaissances sur l'état des réseaux insuffisantes, les engagements insuffisamment respectés.
Après présentation au gouvernement, les conclusions du rapport devraient être reprises par voie d'amendements à la loi Lemaire ou via une proposition de loi. Selon Hervé Maurey, « *les collectivités territoriales sont dans une situation très compliquée car la baisse des dotations est très forte et l'obligation de développer ces réseaux très coûteuse ».*

Sensibilisation à la cybersécurité par des expérimentations locales de l'Anssi

Fin novembre, l'Anssi a déclaré dans un communiqué que des référents seraient déployés en région à compter de décembre afin de collaborer avec les préfectures à la sensibilisation des acteurs locaux publics et privés à la cybersécurité. La diffusion de bonnes pratiques et la mobilisation d'un réseau local d'experts seront assurées à titre expérimental par des référents en Ile-de-France, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Auvergne-Rhône-Alpes, à partir de décembre 2015.

EUROPE - FINANCES

Tout comprendre aux fonds européens

La commission des affaires européennes du Sénat a élaboré une brochure d'information sur les fonds européens structurels et d'investissements à l'attention des maires. Datée du 9 novembre, cette brochure est co-introduite par Gérard Larcher, président du Sénat et Jean Bizet, président de la commission.
Le document introduit de manière synthétique les fonds européens et les objectifs associés mais aussi l'approche territoriale de la programmation 2014-2020, l'adaptation des financements et des objectifs à la diversité économique régionale ainsi qu'une méthode orientée vers l'efficacité, la transparence et une culture du résultats. Les maires peuvent ensuite enrichir leur compréhension de la mise en œuvre des fonds en France avant d'accéder par région à une liste des programmes avec leur montant et les contacts des autorités de gestion. Cette brochure constitue une excellente introduction aux fonds tout en fournissant les données utiles pour démarrer un projet.

Accéder à la synthèse du document.

ECONOMIE

Appel à rejoindre la plateforme européenne d'intégration des communautés Rom

Une plateforme européenne d'intégration des communautés Rom est en cours de mise en œuvre par la Commission européenne. Madame Anne Morton-Hyde est en charge de l'animation du partenariat constitué d'une vingtaine de villes européennes au sein de cette plateforme. Aucune ville française n'en faisant partie, les villes intéressées sont invitées à se faire connaître. Sans nécessairement avoir une expérience, les villes recherchées peuvent rencontrer des difficultés pour intégrer les communautés. Si votre collectivité est intéressée par cette démarche, merci de contacter Céline Juteau, conseillère à Villes de France à l'adresse afin de recevoir les coordonnées de Madame Morton-Hyde.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi